

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 29 Septembre 2014
DELIBERATION N° 1 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 5 septembre 2014, s'est réuni le 29 Septembre 2014 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS : 17 membres

M. VIEUXLOUP – M. MOUQUERE – M. GARNIER – MME RUALT – M. PENHOUE – MME CASALE -
MME PERROUAULT - M. SCHMITT –M. GENEST – MME LUCAS – M. COSTE – MME CHRISTOPHE –
M. HUGONOT – MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY - M. RIAUD –

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. BILLOT – MME CAFFIER – MME BOUHALLIER - M. HUET – MME LEBRET - M. TRIHAN – MME MAHE –
MME DUBOIS DEL ORO – MME LE MORVAN

DELIBERATION N° 1

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- approuve l'organisation d'un voyage à Folkestone-Londres (Angleterre) niveau 5°
- autorise le chef d'établissement à signer tous les contrats ou conventions, et à recevoir tous les dons ou legs relatifs à ce voyage.
- adopte le budget présenté en annexe et autorise une participation financière facultative des familles d'un montant maximum de 320 € par élève.
- le voyage est facultatif, il se déroulera sur l'année scolaire 2014-2015 et concernera différents élèves de 5°
- la participation des familles sera versée intégralement avant le voyage, le remboursement des reliquats éventuels se fera par virement bancaire.

Fait à Dinard, le 30 septembre 2014

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le 1 octobre 2014

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 29 Septembre 2014
DELIBERATION N° 2 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 5 septembre 2014, s'est réuni le 29 Septembre 2014 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS : 17 membres

M. VIEUXLOUP – M. MOUQUERE – M. GARNIER – MME RUALT – M. PENHOUE – MME CASALE -
MME PERROUAULT - M. SCHMITT – M. GENEST – MME LUCAS – M. COSTE – MME CHRISTOPHE –
M. HUGONOT – MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY - M. RIAUD –

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. BILLOT – MME CAFFIER – MME BOUHALLIER - M. HUET – MME LEBRET - M. TRIHAN – MME MAHE
– MME DUBOIS DEL ORO – MME LE MORVAN

DELIBERATION N° 2

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- **approuve l'organisation d'un voyage à Londres (Angleterre) niveau 3°**
- **autorise le chef d'établissement à signer tous les contrats ou conventions, et à recevoir tous les dons ou legs relatifs à ce voyage.**
- **adopte le budget présenté en annexe et autorise une participation financière facultative des familles d'un montant maximum de 370 € par élève.**
- **le voyage est facultatif, il se déroulera sur l'année scolaire 2014-2015 et concernera différents élèves de 3°**
- **la participation des familles sera versée intégralement avant le voyage, le remboursement des reliquats éventuels se fera par virement bancaire.**

Fait à Dinard, le 30 septembre 2014

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le 1 octobre 2014

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 29 Septembre 2014
DELIBERATION N° 3 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 5 septembre 2014, s'est réuni le 29 Septembre 2014 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS : 17 membres

M. VIEUXLOUP – M. MOUQUERE – M. GARNIER – MME RUALT – M. PENHOUE – MME CASALE -
MME PERROUAULT - M. SCHMITT –M. GENEST – MME LUCAS – M. COSTE – MME CHRISTOPHE –
M. HUGONOT – MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY - M. RIAUD –

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. BILLOT – MME CAFFIER – MME BOUHALLIER - M. HUET – MME LEBRET - M. TRIHAN – MME MAHE –
MME DUBOIS DEL ORO – MME LE MORVAN

DELIBERATION N° 3

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

15 voix POUR

1 voix CONTRE

1 ABSTENTION

- **approuve l'organisation d'un voyage-échange à Starnberg (Allemagne)**
- **autorise le chef d'établissement à signer tous les contrats ou conventions, et à recevoir tous les dons ou legs relatifs à ce voyage.**
- **adopte le budget présenté en annexe et autorise une participation financière facultative des familles d'un montant maximum de 380 € par élève.**
- **le voyage est facultatif, il se déroulera sur l'année scolaire 2014-2015 et concernera différents élèves de 5° (éventuellement 4°)**
- **la participation des familles sera versée intégralement avant le voyage, le remboursement des reliquats éventuels se fera par virement bancaire.**

Fait à Dinard, le 30 septembre 2014

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le 1 octobre 2014

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **29 Septembre 2014**
DELIBERATION N° 4 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **5 septembre 2014**, s'est réuni le **29 Septembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS : 17 membres

M. VIEUXLOUP – M. MOUQUERE – M. GARNIER – MME RUALT – M. PENHOUE – MME CASALE -
MME PERROUAULT - M. SCHMITT –M. GENEST – MME LUCAS – M. COSTE – MME CHRISTOPHE –
M. HUGONOT – MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY - M. RIAUD –

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. BILLOT – MME CAFFIER – MME BOUHALLIER - M. HUET – MME LEBRET - M. TRIHAN – MME MAHE –
MME DUBOIS DEL ORO – MME LE MORVAN

DELIBERATION N° 4

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Vote le programme annuel 2014-15 des voyages scolaires

Fait à Dinard, le **30 septembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **29 Septembre 2014**
DELIBERATION N° 5 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **5 septembre 2014**, s'est réuni le **29 Septembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS : 17 membres

M. VIEUXLOUP – M. MOUQUERE – M. GARNIER – MME RUALT – M. PENHOUE – MME CASALE – MME PERROUAULT – M. SCHMITT – M. GENEST – MME LUCAS – M. COSTE – MME CHRISTOPHE – M. HUGONOT – MME GUILLAUME – MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD –

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. BILLOT – MME CAFFIER – MME BOUHALLIER – M. HUET – MME LEBRET – M. TRIHAN – MME MAHE – MME DUBOIS DEL ORO – MME LE MORVAN

DELIBERATION N° 5

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

décide d'approuver l'augmentation suivante du prix repas demi-pension pour l'année 2015:

	Année 2014	Année 2015
Forfait	400,40 €	397,12
Nombre de jours prévus	140	136
Prix par repas	2,86 €	2,92 €
Evolution en %/année N-1		2,1

Fait à Dinard, le **30 septembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **1 octobre 2014**

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **29 Septembre 2014**
DELIBERATION N° 6 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **5 septembre 2014**, s'est réuni le **29 Septembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS : 17 membres

M. VIEUXLOUP – M. MOUQUERE – M. GARNIER – MME RUALT – M. PENHOUE – MME CASALE -
MME PERROUAULT - M. SCHMITT – M. GENEST – MME LUCAS – M. COSTE – MME CHRISTOPHE –
M. HUGONOT – MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY - M. RIAUD –

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. BILLOT – MME CAFFIER – MME BOUHALLIER - M. HUET – MME LEBRET - M. TRIHAN – MME MAHE –
MME DUBOIS DEL ORO – MME LE MORVAN

DELIBERATION N° 6

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

décide de reconduire à 15% le taux de participation aux charges communes imputé sur les demi-pensions et sur l'hébergement des commensaux.

Fait à Dinard, le **30 septembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **1 octobre 2014**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L'AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 29 Septembre 2014
DELIBERATION N° 7 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 5 septembre 2014, s'est réuni le 29 Septembre 2014 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS : 17 membres

M. VIEUXLOUP – M. MOUQUERE – M. GARNIER – MME RUALT – M. PENHOUE – MME CASALE -
MME PERROUAULT - M. SCHMITT – M. GENEST – MME LUCAS – M. COSTE – MME CHRISTOPHE –
M. HUGONOT – MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY - M. RIAUD –

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. BILLOT – MME CAFFIER – MME BOUHALLIER - M. HUET – MME LEBRET - M. TRIHAN – MME MAHE –
MME DUBOIS DEL ORO – MME LE MORVAN

DELIBERATION N° 7

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

vote pour 2015 les tarifs repas des commensaux :

Tarif 1 : 2.92 € pour les personnels dont l'indice net majoré est inférieur à 465
(agents, surveillants-ASEN, personnels de secrétariat, stagiaires...)

Tarif 2 : 3.55 € pour les personnels dont l'indice est supérieur ou égal à 465

(professeurs, personnels catégorie A...), pour les extérieurs , élèves au ticket et autres.

Fait à Dinard, le 30 septembre 2014

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le 1 octobre 2014

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L'AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **29 Septembre 2014**
DELIBERATION N° 8 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **5 septembre 2014**, s'est réuni le **29 Septembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS : 17 membres

M. VIEUXLOUP – M. MOUQUERE – M. GARNIER – MME RUALT – M. PENHOUE – MME CASALE -
MME PERROUALT - M. SCHMITT – M. GENEST – MME LUCAS – M. COSTE – MME CHRISTOPHE –
M. HUGONOT – MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY - M. RIAUD –

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. BILLOT – MME CAFFIER – MME BOUHALLIER - M. HUET – MME LEBRET - M. TRIHAN – MME MAHE –
MME DUBOIS DEL ORO – MME LE MORVAN

DELIBERATION N° 8

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

décide que le protocole suivant sera appliqué pour la sélection des candidats au voyage aux Etats Unis : les élèves qui souhaitent être candidats à l'échange 2014/15 passeront tout d'abord un test oral (en français et anglais), puis des critères de vie scolaire, d'autonomie et de comportement seront retenus. Les résultats scolaires seront ensuite examinés, et enfin un tirage au sort aura lieu pour départager les candidatures retenues.

Fait à Dinard, le **30 septembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 9 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOVAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 9

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

approuve la proposition de budget 2015

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **21 novembre 2014**

DECISION EXECUTOIRE 30 JOURS APRES RECEPTION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 20 novembre 2014
DELIBERATION N° 10 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 10 novembre 2014, s'est réuni le 20 novembre 2014 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOVAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 10

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Adopte les durées usuelles d'amortissements des biens immobilisables suivantes:

Logiciel informatique	2 ans
Matériel de bureau informatique	3 ans
Véhicule utilitaire	4 ans
Matériel d'entretien général et d'atelier	5 ans
Matériel de laboratoire	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de cuisine et de réfectoire	10 ans

Par défaut, il sera fait référence à la M9-6 et à la circulaire n°79-037 du 24 janvier 1979, modifiée par la circulaire n°79-105 du 26 mars 1979 répertoriant les durées de dépréciation

Fait à Dinard, le 21 novembre 2014

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le 21 novembre 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 11 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOVAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 11

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Adopte le plan de provisions 2015 suivant:

Service	Objet	Montant
ALO	Remplacement véhicule utilitaire	2300,00 €

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **21 novembre 2014**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 20 novembre 2014
DELIBERATION N° 12 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 10 novembre 2014, s'est réuni le 20 novembre 2014 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOVAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 12

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

donne délégation au chef d'établissement de signer toute commande:

- dans la limite des crédits ouverts
- dans la limite des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (marchés à procédures adaptées)
- dont l'exécution financière a lieu sur l'exercice budgétaire.

Fait à Dinard, le 21 novembre 2014

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le 21 novembre 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 13 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOVAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 13

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Autorise la déspecialisation des reliquats de la subvention « Installations Sportives » du conseil général afin de les utiliser pour financer des activités pédagogiques.

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **21 novembre 2014**

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 14 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOVAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 14

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

décide de la répartition budgétaire de la dotation complémentaire 2014 du 20/11/14 de crédits globaux de fonds sociaux (2397,00 €):

- **2000,00 € pour le fonds social des collèges**
- **397,00 € pour le fonds d'aide aux cantines.**

décide de la répartition budgétaire de la dotation d'avance 2015 du 20/11/14 de crédits globaux de fonds sociaux (1619,00 €):

- **1619,00 € pour le fonds social des collèges**
- **0,00 € pour le fonds d'aide aux cantines.**

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**
M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **21 novembre 2014**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 15 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOUAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 15

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Autorise le chef d'établissement à signer avec le collège Ste Marie de Dinard la convention pour le financement de la section football - Dinard 2015

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **21 novembre 2014**

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 16 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOUAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 16

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Autorise le chef d'établissement à signer avec le collège Ste Marie de Dinard la convention pour l'organisation en 2015 d'un voyage en Allemagne.

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **21 novembre 2014**

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 17 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOUE –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 17

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

5 voix POUR

6 voix CONTRE

8 ABSTENTIONS

Rejette le projet d'échange scolaire avec un établissement scolaire de Chicago (Etats Unis).

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **21 novembre 2014**

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 18 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOVAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 18

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Autorise le chef d'établissement à signer avec la ville de Dinard la convention d'utilisation des équipements du COSEC.

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**
M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 19 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOUEAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 19

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Autorise le chef d'établissement à signer avec la ville de Dinard la convention de mise à disposition d'animateurs « jeux de société ».

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **21 novembre 2014**

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 20 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOVAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 20

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Autorise le chef d'établissement à signer avec le Bridge Club de Dinard une convention de partenariat.

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**
M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **20 novembre 2014**
DELIBERATION N° 21 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **10 novembre 2014**, s'est réuni le **20 Novembre 2014** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 19 membres

M. VIEUXLOUP – M. GARNIER – MME RUAULT – M. PENHOUE – M. COSTE – MME RAYNAUD -
MME HEINZ LEONARD - M. SAUNIER – MME CHRISTOPHE – MME BOURGUIGNON – MME DENOVAL –
MME GUILLAUME - MME LEROUX – M. LE ROY – M. RIAUD – MME DITTA – MME SEMAIL-SCOUARNEC –
M. RUAULT – M. MARONGIU

MEMBRE PRESENT NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. MOUQUERE -M. SCHMITT – M. RICHEUX – M. GENEST – M. HUET

DELIBERATION N° 21

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

19 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Approuve le rapport annuel de l'Association Sportive du collège..

Fait à Dinard, le **21 novembre 2014**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 27 janvier 2015
DELIBERATION N° 22 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 7 janvier 2015, s'est réuni le 27 janvier 2015 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 17 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. COSTE -
Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme DANION - Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON -
Mme DENOUAL - M. HUET - M. LE ROY - M. RIAUD - MME DITTA - Mme SEMAIL-SCOUARNEC –

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : Mme CRAVEIA-SCHUTZ - M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. RICHEUX - M. GENEST - Mme GUILLAUME- Mme LEROUX - M. RUAULT - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 22

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- **détermine le prix de vente aux élèves des objets confectionnés pour l'année 2014-2015**
▶ **élèves de 6° Maquette voiture : 6 €**
L'achat de cet objet revêt un caractère facultatif.

Fait à Dinard, le 28 janvier 2015

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **27 janvier 2015**
DELIBERATION N° 23 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **7 janvier 2015**, s'est réuni le **27 janvier 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 17 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. COSTE -
Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme DANION - Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON -
Mme DENOUAL - M. HUET - M. LE ROY - M. RIAUD - MME DITTA - Mme SEMAIL-SCOUARNEC -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : Mme CRAVEIA-SCHUTZ - M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. RICHEUX - M. GENEST - Mme GUILLAUME- Mme LEROUX - M. RUAULT - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 23

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

autorise le chef d'établissement à renouveler le contrat avec la société 3S Telecom pour la maintenance téléphonique

Fait à Dinard, le **28 janvier 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **29 janvier 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **27 janvier 2015**
DELIBERATION N° 24 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **7 janvier 2015**, s'est réuni le **27 janvier 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 17 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. COSTE -
Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme DANION - Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON -
Mme DENOUAL - M. HUET - M. LE ROY - M. RIAUD - MME DITTA - Mme SEMAIL-SCOUARNEC -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : Mme CRAVEIA-SCHUTZ - M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. RICHEUX - M. GENEST - Mme GUILLAUME- Mme LEROUX - M. RUAULT - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 24

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

12 voix POUR

0 voix CONTRE

6 ABSTENTIONS

➤ **approuve la proposition de répartition de la dotation globale horaire**

Fait à Dinard, le **28 janvier 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **29 janvier 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **28 avril 2015**
DELIBERATION N° 25 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **7 avril 2015**, s'est réuni le **28 avril 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 14 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - M. COSTE - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD -
Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - Mme MARCHAND - Mme DITTA -
M. RIAUD - - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT – M. GAZEAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. GENEST - Mme CHRISTOPHE - Mme GUILLAUME -
Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 25

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

➤ **adopte sans réserves le compte financier de l'année 2014**

Fait à Dinard, le **29 avril 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le **30 avril 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT APRES PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 28 avril 2015
DELIBERATION N° 26 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 7 avril 2015, s'est réuni le 28 avril 2015 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 14 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - M. COSTE - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD -
Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - Mme MARCHAND - Mme DITTA -
M. RIAUD - - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT – M. GAZEAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. GENEST - Mme CHRISTOPHE - Mme GUILLAUME -
Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 26

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 (+11439,69 €) ainsi répartie :

➤ +5810,88 € sur le compte de réserves générales.

➤ +5628,81 € sur le compte de réserves du SRH.

Le fonds de roulement au compte financier s'élève ainsi :

* 39389,32 € au service général,

* 44296,23 € dont 5174,40 € de stocks au service annexe d'hébergement. »

Fait à Dinard, le 29 avril 2015

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique et au conseil général le 30 avril 2015

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **28 avril 2015**
DELIBERATION N° 27 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **7 avril 2015**, s'est réuni le **28 avril 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 14 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - M. COSTE - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD -
Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - Mme MARCHAND - Mme DITTA -
M. RIAUD - - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT – M. GAZEAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. GENEST - Mme CHRISTOPHE - Mme GUILLAUME -
Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 27

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

**autorise le chef d'établissement à renouveler le contrat avec la société ABH pour la
maintenance de la porte automatique en cuisine**

Fait à Dinard, le **29 avril 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **30 avril 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **28 avril 2015**
DELIBERATION N° 28 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **7 avril 2015**, s'est réuni le **28 avril 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 14 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - M. COSTE - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD -
Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - Mme MARCHAND - Mme DITTA -
M. RIAUD - - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT – M. GAZEAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. GENEST - Mme CHRISTOPHE - Mme GUILLAUME -
Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 28

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

**autorise le chef d'établissement à renouveler le contrat avec la société FUTUR TELECOM,
opérateur téléphonique**

Fait à Dinard, le **29 avril 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **30 avril 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **28 avril 2015**
DELIBERATION N° 29 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **7 avril 2015**, s'est réuni le **28 avril 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 14 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - M. COSTE - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD -
Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - Mme MARCHAND - Mme DITTA -
M. RIAUD - - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT – M. GAZEAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. GENEST - Mme CHRISTOPHE - Mme GUILLAUME -
Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 29

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec la société OMR pour la maintenance du photocopieur TRIUMPH ADLER 4505

Fait à Dinard, le **29 avril 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **30 avril 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 28 avril 2015
DELIBERATION N° 30 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 7 avril 2015, s'est réuni le 28 avril 2015 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 14 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - M. COSTE - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - Mme MARCHAND - Mme DITTA - M. RIAUD - - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT – M. GAZEAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. GENEST - Mme CHRISTOPHE - Mme GUILLAUME - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 30

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- approuve l'organisation d'un voyage au ski pour l'année scolaire 2015-16
- autorise le chef d'établissement à signer tous les contrats ou conventions, et à recevoir tous les dons ou legs relatifs à ce voyage.
- adopte le budget présenté en annexe et autorise une participation financière facultative des familles d'un montant maximum de 360 € pour un élève non boursier en 2014-15 ou 2015-16
- la participation financière facultative des familles pour un élève boursier en 2014-15 ou 2015-16 sera de 50% du prix payé pour un élève non boursier. Le complément sera financée par utilisation des reliquats déspecialisés de la subvention du conseil général « financement des installations sportives ».
- le voyage est facultatif, il se déroulera sur l'année scolaire 2015-2016 et concernera différents élèves de 4°
- la participation des familles sera versée intégralement avant le voyage, le remboursement des reliquats éventuels se fera par virement bancaire.

Fait à Dinard, le 29 avril 2015

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le 30 avril 2015

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **28 avril 2015**
DELIBERATION N° 31 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **7 avril 2015**, s'est réuni le **28 avril 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 14 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - M. COSTE - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD -
Mme LASBLEIZ - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - Mme MARCHAND - Mme DITTA -
M. RIAUD - - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT – M. GAZEAU

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RUAULT - M. SCHMITT - M. GENEST - Mme CHRISTOPHE - Mme GUILLAUME -
Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 31

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

➤ **approuve l'organisation proposée pour l'épreuve Histoire des Arts**

Fait à Dinard, le **29 avril 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **30 avril 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° **32 14/15**

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. GENEST - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 32

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

12 voix POUR

2 voix CONTRE

2 ABSTENTIONS

- **approuve l'organisation d'un voyage-échange à New-York (USA)**
- **autorise le chef d'établissement à signer tous les contrats ou conventions, et à recevoir tous les dons ou legs relatifs à ce voyage.**
- **adopte le budget présenté en annexe et autorise une participation financière facultative des familles d'un montant maximum de 1000 € par élève.**
- **le voyage est facultatif, il se déroulera sur l'année scolaire 2015-2016 et concernera différents élèves de 3^o**
- **la participation des familles sera versée intégralement avant le voyage, le remboursement des reliquats éventuels se fera par virement bancaire.**

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **2 juillet 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° **33 14/15**

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. GENEST - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 33

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

16 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- **approuve l'organisation d'un voyage-échange à Starnberg (Allemagne)**
- **autorise le chef d'établissement à signer tous les contrats ou conventions, et à recevoir tous les dons ou legs relatifs à ce voyage.**
- **adopte le budget présenté en annexe et autorise une participation financière facultative des familles d'un montant maximum de 380 € par élève.**
- **le voyage est facultatif, il se déroulera sur l'année scolaire 2015-2016 et concernera différents élèves de 5° (éventuellement 4°/3°)**
- **la participation des familles sera versée intégralement avant le voyage, le remboursement des reliquats éventuels se fera par virement bancaire.**

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **2 juillet 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 30 juin 2015
DELIBERATION N° 34 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 15 juin 2015, s'est réuni le 30 juin 2015 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. GENEST - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 34

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

16 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

- **approuve l'organisation de sorties scolaires à Jersey pour l'année scolaire 2015-16**
- **autorise le chef d'établissement à signer tous les contrats ou conventions, et à recevoir tous les dons ou legs relatifs à ce voyage.**
- **adopte le budget présenté en annexe et autorise une participation financière facultative des familles d'un montant maximum de 50 € par élève.**
- **les sorties sont facultatives, elles se dérouleront sur l'année scolaire 2015-2016 et concerneront différents élèves de 3^o**
- **la participation des familles sera versée intégralement avant les sorties, le remboursement des reliquats éventuels se fera par virement bancaire.**

Fait à Dinard, le 1er juillet 2015

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le 2 juillet 2015

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° 35 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. GENEST - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 35

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

16 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

après avoir été informé de l'utilisation des crédits pédagogiques globalisés sur l'année 2014-15 (voir document annexe), propose de ventiler les reliquats (6893,74 €) et la nouvelle dotation (3138,00 €) de la façon suivante:

- **6172,10 € pour l'achat de manuels scolaires**
- **1 € pour les droits de reprographie**
- **1311,40 € pour l'achat de carnets de correspondance**
- **2547,24 € au titre des actions culturelles du projet d'établissement**
- voir DBM .

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **2 juillet 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° 36 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. GENEST - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 36

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

16 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

**approuve la proposition de prélèvement sur fonds de réserves d'un montant de 37500.00 €
(17500.00 € sur service général et 20000.00 € sur service restauration)**

**Proposition d'utilisation sur liste jointe
– voir DBM .**

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **2 juillet 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° **37 14/15**

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

M. GENEST - Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 37

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

16 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

décide que toute dégradation sera facturée au prix de remplacement.

Exemples année scolaire 2014-15:

- **prix d'un carnet de correspondance année scolaire : 2 €**
- **prix d'une carte de self : 3,50 €**
- **prix d'une protection carte de self : 0,50€**
- ...

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° **38 14/15**

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT - M. GENEST -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 38

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

délibère sur les dégradations de manuels scolaires et décide que :

*** toute dégradation ou perte d'un livre neuf sera facturé au prix de remplacement**

*** toute dégradation ou perte d'un livre usagé sera facturé à 80% du prix de remplacement**

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT APRES PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° 39 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT - M. GENEST -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 39

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

autorise le remboursement par les familles des frais d'envois de courriers en recommandé.

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT APRES PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° 40 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE -
Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA -
Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT - M. GENEST -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 40

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

approuve les modalités d'attribution des aides sociales, à savoir:

détermination du Quotien Journalier = ressources de la famille

/ nombre de personnes à charge

/ 30 jours

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

Pas de transmission

DECISION EXECUTOIRE DE PLEIN DROIT APRES PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : 30 juin 2015
DELIBERATION N° 41 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le 15 juin 2015, s'est réuni le 30 juin 2015 sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT - M. GENEST -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 41

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

autorise le chef d'établissement à signer une convention de « création et d'animation d'une mini-entreprise » avec l'association EPA.

Fait à Dinard, le 1er juillet 2015

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le 2 juillet 2015

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° 42 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT - M. GENEST -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 42

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

autorise le chef d'établissement à signer la convention avec ASCE pour l'organisation de cycles de Sauvetage Côtier.

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **2 juillet 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° 43 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT - M. GENEST -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 43

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

autorise le chef d'établissement à signer la convention de renouvellement de contrat avec la société ARD

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **2 juillet 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° 44 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT - M. GENEST -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 44

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Autorise le chef d'établissement à signer avec la ville de Dinard la convention de mise à disposition d'animateurs « jeux de société ».

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **2 juillet 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance : **30 juin 2015**
DELIBERATION N° 45 14/15

Le conseil d'administration du collège Le Bocage de DINARD, convoqué le **15 juin 2015**, s'est réuni le **30 juin 2015** sous la présidence de M. VIEUXLOUP, principal.

(conformément aux dispositions du CODE DE L'EDUCATION Livre IV art R421-2 à 421-78)

MEMBRES PRESENTS VOTANT : 16 membres

M. VIEUXLOUP - M. MOUQUERE - M. GARNIER - Mme RUAULT - Mme GUYON - M. SCHMITT - M. COSTE - Mme CHRISTOPHE - Mme BOURGUIGNON - Mme DENOUAL - Mme LEROUX - M. RIAUD - Mme DITTA - Mme FERRASSON - Mme SEMAIL-SCOUARNEC - M. RUAULT - M. GENEST -

MEMBRES PRESENTS NON VOTANT : M. GUENGANT

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme RAYNAUD - Mme HEINZ LEONARD - Mme LASBLEIZ - Mme GUILLAUME - M. HUET - M. MARONGIU

DELIBERATION N° 45

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement. Sur rapport du chef d'établissement, le conseil par :

17 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

➤ **sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public : Assistant d'éducation.**

Fait à Dinard, le **1er juillet 2015**

M. Le Principal, président du conseil d'administration

J. VIEUXLOUP

La présente délibération sera transmise à l'inspection académique le **2 juillet 2015**

ACCUSE DE RECEPTION

DECISION EXECUTOIRE 15 JOURS APRES RECEPTION PAR L' AUTORITE ACADEMIQUE